

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'EMBALLAGE DES MÉDICAMENTS DANS LES CONTENANTS À L'ÉPREUVE DES ENFANTS

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que ces dernières années, on a réussi à réduire considérablement le nombre d'empoisonnements à l'acide acétylsalicylique chez les enfants, à tel point qu'il n'y a pas eu un seul cas de décès en quatre ans, depuis que les manufacturiers ont de leur plein gré décidé d'adopter les mesures nécessaires. Le ministre publiera-t-il sous peu un règlement stipulant qu'au moins un format en particulier de certains médicaments devra être présenté dans un emballage à l'épreuve des enfants, et le règlement sera-t-il suffisamment souple pour assurer la mise en marché de contenants de format normal et pratique, destinés aux personnes qui en ont besoin, dont les personnes âgées, celles qui souffrent de troubles visuels, d'arthrite ou autres infirmités?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de poursuivre les consultations sur les contenants à l'épreuve des enfants, comme le souhaite le député, sans oublier les besoins des arthritiques et d'autres infirmes. Si je m'en souviens bien, notre projet de politique a paru pour la première fois dans la *Gazette du Canada*, mais ma deuxième publication n'est toute-fois pas encore prête.

LE FINANCEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour revenir à l'une des questions actuelles les plus graves, je veux dire le sérieux danger qui menace l'application de la loi sur les soins médicaux.

Comme la participation fédérale aux régimes provinciaux de soins médicaux est plafonnée par la loi sur le financement des programmes établis, laquelle détermine cette participation en fonction du produit national brut plutôt que du coût réel des soins médicaux, est-ce qu'en plus des renseignements qu'elle est en train de réunir et des pressions qu'elle fait auprès de ses homologues provinciaux, le ministre va examiner avec ses collègues du Parlement la possibilité de modifier la loi sur le financement des programmes établis, ou d'adopter d'autres mesures visant à permettre à l'État fédéral d'assurer la survie du programme de soins médicaux?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, si la question qu'on me pose sous-entend que les provinces ne reçoivent pas assez de fonds en vertu de la nouvelle loi du financement global des coûts de santé pour offrir des programmes de paiements convenables à leurs médecins et respecter les conditions fondamentales de l'assurance hospitalisation et des soins médicaux au Canada, je dois assurer l'honorable député qu'il n'en est pas ainsi. L'Ontario, par exemple, a reçu 13.7 p. 100 d'augmentation pour l'année 1979-1980 par rapport à 1978-1979 au titre de FPE, à laquelle l'honorable député s'est référé. Le Manitoba, la propre province du député, a bénéficié d'une augmentation de 14.4 p. 100, laquelle représente un avantage par

Questions orales

rapport aux pourcentages d'augmentation de certaines autres provinces.

Si par ailleurs, la question du député vise à me faire dire que nous n'avons pas, comme son collègue de Broadview (M. Rae) l'a suggéré tout à l'heure, de moyen de contrôler les paiements de Medicare, je suis encore obligée d'être en désaccord avec lui, car la loi FPE est quand même assujettie aux dispositions de la loi sur les soins médicaux de 1968-1969, et je pense en particulier à l'article 7.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai cherché avec le plus grand soin à présenter ma question dans un esprit non pas de confrontation mais de partage, car la loi sur les soins médicaux prévoit l'un des programmes les plus importants au Canada..

Vu la gravité de la situation et les arguments que l'on se renvoie de part et d'autre, le ministre veut-elle envisager avec le premier ministre la possibilité d'une conférence fédérale-provinciale des ministres concernés, pour que l'on fasse le tour de la question et que la loi sur les soins médicaux puisse être sauvée avant que la situation ne continue de se dégrader, qu'importe qui pourrait avoir tort?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je reçois la question à titre d'instance. La tenue d'une conférence serait peut-être la meilleure façon de procéder lorsque nous serons en mesure d'examiner la question avec les gouvernements provinciaux et de faire connaître les règles précises définissant des conditions acceptables d'universalité, d'accessibilité, et cetera.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est tout de suite qu'il faut agir.

LES MÉDECINS QUI DÉCIDENT DE SE DISSOCIER DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre s'inquiète du nombre de médecins qui décident de se dissocier du régime d'assurance-maladie, et de l'érosion possible du principe de l'universalité, et comme la possibilité de ne pas participer à un tel programme est acceptée en principe par les gouvernements provinciaux conservateurs, libéraux, néo-démocrates et créditistes—plus particulièrement le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, l'un des plus libéraux—le ministre considère-t-elle que ce principe établi de longue date selon lequel les médecins peuvent se dissocier du régime devrait être supprimé ou limité?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà précisé et je voudrais le rappeler maintenant au député, que je me suis efforcée d'éviter une escalade injustifiée de ce problème, tant à la Chambre qu'à l'extérieur. J'ai dit que nous étions en train de définir les lignes directrices qui se traduiraient par des définitions concrètes des assises des programmes de soins médicaux au Canada. Je n'ai aucune opinion à formuler pour le moment relativement à l'annulation de la formule permettant la dissociation, formule qui, si je ne me trompe pas, s'est aussi révélée très importante au cours des négociations pendant toute la décennie au cours de laquelle on a établi des régimes universels de soins médicaux au Canada.